

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2761

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 21

I. – À la première phrase de l’alinéa 18, après le mot :

« collectivités »,

insérer le mot :

« territoriales ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la deuxième et à la troisième phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.